

## NOMENCLATURE : 01 - 01

### **DECISION RELATIVE AU CLASSEMENT SANS SUITE DE LA PROCEDURE POUR L'ACHAT D'UN EQUIPEMENT DE CONNEXION RESEAU INFORMATIQUE – PF25053**

**Sylvain ROBERT**

Maire de Lens

Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Le Maire de la Ville de LENS,

Vu la délibération en date du 25 mai 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2025-1145 du 25 juin 2025 portant délégations à des Adjoints au Maire,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L 2123-1 1 et R2185-1,

Considérant qu'une procédure de mise en concurrence a été réalisée sous forme d'une procédure adaptée pour la passation du contrat portant sur l'acquisition d'un équipement de connexion réseau informatique, et que ce contrat a été publié sur USINE NOUVELLE (JAL habilité) et sur le profil acheteur achatpublic,

Considérant qu'en raison d'un aléa d'ordre opérationnel ne permettant pas la continuité de la procédure,

#### **Décision n° 2026- 9**

Accuse de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20260116-DEC2026-9-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/01/2026

#### DECIDE

**ARTICLE 1** : De déclarer sans suite la procédure PF25053 relative au contrat portant sur l'achat d'un équipement réseau informatique, pour motif d'intérêt général en raison d'un aléa d'ordre opérationnel conduisant à l'impossibilité de conduire la procédure à son terme. Les prestations objet de cette consultation feront l'objet d'un achat ultérieur.

**ARTICLE 2** : Le Directeur Général Adjoint des services en charge de la Vie de la Cité, de l'Accès aux Services Publics et des Ressources Internes de la Mairie est chargé de l'exécution des dispositions de la présente décision qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Lens : [www.villedelens.fr](http://www.villedelens.fr) (rubrique Actes Administratifs).

Fait en l'Hôtel de Ville, le 16/01/2026

Pour Le Maire,  
L'Adjoint

Pierre MAZURE

